



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° NWM/DG/04/2013 POUR LA REALISATION D'UNE VOIE  
D'ACCES RELIANT LA RN16 AU FUTUR COMPLEXE PORTUAIRE NADOR WEST MED**  
(Séance publique)

**Le Lundi 10 juin 2013 à 10 heures**, Il sera procédé, dans les bureaux de la société Nador West Med, sis au Quartier Administratif Agdal, Avenue Maa Alaynine-Rabat Agdal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Travaux de réalisation d'une route d'accès de 2x2 voies en site propre, sur un linéaire de 2 km environ et la réalisation d'un carrefour giratoire avec la RN 16.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de la Société Nador West Med, sis au Quartier Administratif Avenue Maa Alaynine, Agdal-Rabat. Il peut être également téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **250.000,00 dhs (deux cent cinquante mille dirhams)**.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Société Nador West Med (NWM) quartier administratif Avenue Maa Alaynine, BP 759 Agdal Rabat.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06.388, à savoir :

**1) Dossier administratif comprenant :**

- a) la déclaration sur l'honneur ;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) l'attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c) d) et f) ci-dessus, et à défaut une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque, de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

## **2) Dossier technique comprenant :**

Pour les entreprises nationales, il est exigé la production du certificat de qualification et de classification ou sa copie Certifié conforme suivant :

<b>Secteur</b>	<b>Classe minimale</b>	<b>Qualifications exigées</b>
2 Travaux Routiers	2	<b>2.1</b> Terrassements et ouvrages d'assainissement routiers <b>2.2</b> Assises non traitées et enduits superficiels <b>2.3</b> Assises traitées et enrobés à chaud <b>2.7</b> Enrobés minces à chaud <b>2.12</b> Travaux annexes

Pour les entreprises non installées au Maroc, le dossier technique doit comprendre :

a) une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

b) les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics, ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

## **3) Dossier Additif**

a) Le CPS paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière avec la mention « lu et accepté ».

b) Le règlement de consultation paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière avec la mention « lu et accepté ».